

Barcelone, le 23 janvier 2018.

Chers parents,

Afin de compléter l'éducation à l'orientation de l'année de seconde, nous encourageons les élèves à suivre un **stage d'observation** dans une entreprise de leur choix à partir du 4 juin 2018 (après l'arrêt des cours) pour une durée de 5 jours conseillée. Ce stage ne peut avoir lieu après le 30 juin, hors période scolaire.

La recherche de l'entreprise est de la responsabilité des familles.

Vous trouverez sur le site [www.lfb.es](http://www.lfb.es) les conventions rédigées en espagnol et en français.

**Vous imprimerez trois exemplaires de la convention dans la langue de votre choix et chacune d'elle sera signée par le(s) responsable(s) de l'élève, l'élève, l'entreprise et le lycée.**

La démarche doit être la suivante :

1. Recherche de stage par les familles
2. Télécharger et imprimer la convention en **trois** exemplaires (nom de l'élève, sa classe, l'adresse de l'entreprise, ainsi que la période retenue et les horaires)
3. Signature des 3 exemplaires par les parents, l'élève et l'entreprise
4. Dépôt **des trois exemplaires** au secrétariat du proviseur pour signature par le proviseur
5. Récupération de deux exemplaires à la vie scolaire du lycée

Nous vous rappelons que ce stage est **facultatif**.

Nous vous prions de croire en notre engagement pour la réussite des élèves.

Olivier Rubiera

Proviseur adjoint

Dominique Duthel

Proviseur